STRATÉGIE RH DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE VALIDÉE

CTM DU 26 JUIN 2018

7 voix pour, 7 contre, 1 abstention

Pour : UNSA Justice et C-Justice	**Contre :** Force Ouvrière, CGT et FSU	**Abstention :** CFDT

Mardi 26 juin 2018, la tension était à son comble lors du Comité Technique Ministériel présidé par madame la ministre de la Justice, Nicole Belloubet, puisqu'en effet s'est joué in-extremis la stratégie RH ministérielle pour les 5 ans à venir !

Gestion harmonisée de recrutements d'emplois contractuels, plans de requalification pour certaines filières en lieu et place de réformes statutaires… rien de mieux pour préparer le projet CAP 2022 qui mettra le coup fatal à la fonction publique et à ses fonctionnaires d'ici à 5 ans.

Si le vote de l'UNSA justice en faveur de cette stratégie RH ne faisait l'ombre d'aucun doute, **fidèle à sa cogestion de syndicat d'accompagnement**, celui de C-Justice, syndicat se disant représenter exclusivement les Personnels de catégorie C, demeure pour le moins surprenant !

En effet, **comment voter POUR cette stratégie RH** quand on sait que les Oubliés et les grands perdants seront les personnels de catégorie C.

C-Justice pense que tous les adjoints administratifs passeront en catégorie B…FAUX !

Ils se trompent lourdement ; ce qui se profile n'est qu'un saupoudrage de quelques promotions d'agents de catégorie C en B sur certains postes bien ciblés et in-fine, la contractualisation des postes restants en C.

En votant favorablement pour cette stratégie RH, les deux organisations syndicales UNSA Justice et C-Justice ont permis au rouleau compresseur de poursuivre son œuvre, écrabouillant sur son passage le service public et les personnels qui le serve.

Ils ont condamné tout espoir de passage en catégorie B au Coprs d'Encadrement et d'Application en votant pour la mise en œuvre d'un plan de requalification dont chacun sait qu'il ne fait pas l'unanimité au sein de la chaîne de Commandement.

A peine le vote terminé et la stratégie RH validée, la ministre, son conseiller et le directeur de l'administration pénitentiaire ont décidé de quitter la salle aussitôt ! Tout porte à croire qu'ils n'étaient venus que pour cela !...

Il restait deux points d'information à l'ordre du jour concernant le plan d'action RH 2018-2019 et la circulaire portant sur les élections professionnelles.
L'**Union FO Justice** a décidé de quitter la salle face à cette trahison, pour éviter d'entendre les commentaires du syndicat « Maison » qui, une fois la ministre partie, a critiqué ce qu'il venait d'acter cinq minutes auparavant !

Les Personnels doivent savoir ce qui se joue dans les coulisses de notre Ministère ! Il est temps maintenant de démasquer les imposteurs et de mettre fin à leur perfidie !

Fait à Draveil, le 28 juin 2018
Les représentants du CTM de l'Union FO Justice

Siège Social : 46, rue des Petites Écuries, 75 000 PARIS – Tél : 01 42 46 40 19 – Fax : 01 42 46 19 37
Boite Postale : 3 avenue de Bellevue – 91210 DRAVEIL
Courriel : secretariat@fopenitentiaire.fr